



NOTE SUR LE MALI

Soumaïla Oulalé [1], Sékou Sala Timbely [2], Boubacar Sidiki Fofana [3]

[1] Socio anthropologue PhD., Spécialiste en santé publique, chargé de recherche, Université de Ségou (Mali), s_oulale@yahoo.fr

[2] Socio anthropologue, Doctorant UAM, Niamey, Assistant Université de Ségou (Mali), timbelysekousala@gmail.com

[3] Socio anthropologue, Doctorant IPU, Bamako, Assistant Université de Ségou (Mali), boubacarsidiki2@gmail.com

Déclenchée en décembre 2019 en Chine, la maladie à COVID 19 a sévi en Asie, en Europe et aux USA avant d'atteindre l'Afrique de l'ouest en mars 2020. Le Mali est resté l'un des derniers pays ouest africains à être touché le 24 mars 2020 avec deux cas importés de la France. Bamako, la capitale, la région de Koulikoro et celle de Kayes ont été les foyers de l'épidémie avant sa diffusion vers toutes les régions du pays. À la date du 18 mai 2020, un rapport du ministère de la santé et des affaires sociales notait neuf (9) régions et vingt-quatre (24) districts sanitaires touchés par l'épidémie.

Comment la situation se présente au niveau national ? Quelles sont les mesures étatiques contre l'épidémie ? Et comment ces mesures sont interprétées et pratiquées par les populations ?

I. Le contexte institutionnel

Bien avant le déclenchement de la maladie à COVID 19 au Mali, l'Etat a eu à prendre des mesures préventives les 11 et 17 mars 2020 : suspension des vols commerciaux ; fermeture des établissements d'enseignement ; respect de la distance d'un mètre entre les personnes ; interdiction des regroupements de plus de 50 personnes ; déclaration des signes évidents de la maladie ; éviter de se serrer les mains, de se faire des accolades, de tousser, de se moucher ou d'éternuer sans usage de mouchoir ou le faire dans le creux du coude ; se laver régulièrement les mains avec un désinfectant ; porter le masque. Ces mesures ont été renforcées par d'autres plus restrictives les 25 et 30 mars 2020 : la fermeture des frontières terrestres ; l'instauration d'un couvre-feu nocturne de 21h à 05h 00 mn ; le réaménagement des horaires de travail et de marché.

II. Interprétation des mesures de prévention et pratiques réelles au sein des populations

Les mesures de prévention édictées par l'Etat ne sont pas respectées convenablement par les populations maliennes et sont à la limite contestées.

Les affrontements entre forces de l'ordre et les jeunes à Sikasso, Kayes et Bamako révèlent la non-acceptation du couvre-feu nocturne dont l'application constitue un frein à leur liberté de circuler. Par la suite, le couvre-feu a été levé le 09 mai 2020 sans aucune évaluation de la mesure ; et une autre rendant le port du masque obligatoire est instaurée comme si l'une pouvait se substituer à l'autre. Comment dans ce cas faire respecter le port du masque qui reste non effectif une semaine après la décision ? Et qu'en est-il des autres mesures ?

Les poignées de main en guise de salutation, les regroupements de plus de 50 personnes dans les marchés et lors des prières collectives nocturnes du ramadan, lors des cérémonies de mariage, baptême

et funérailles, sont encore d'actualité malgré les messages de sensibilisation diffusés en boucle sur les médias de masse.

Que dire des mesures concernant les horaires de travail et de marché ? Il n'est pas rare de voir des agents de l'Etat s'absenter du service abusant ainsi des mesures de réaménagement dans les administrations publiques. Le syndicat des commerçants du grand marché de Bamako conditionne le respect des horaires à la prise de mesures d'accompagnement économiques afin d'alléger les charges. À la suite d'un certain nombre de mesures sociales prises par l'Etat répondant plus ou moins à la demande du syndicat, les marchés restent habituellement ouverts plus d'un mois après la mesure de réaménagement des horaires.

Les mesures incitant à déclarer les personnes présentant les signes de COVID 19 restent peu respectées. Cette situation expliquerait les cinquante-deux décès de COVID 19 au Mali dont quatorze en dehors des structures sanitaires. L'instauration du dépistage systématique des porteurs asymptomatiques et symptomatiques ne serait-elle pas une stratégie efficace pour endiguer cette pandémie ?

Les mesures édictées ne sont pas contournées que par les populations seulement, l'Etat lui-même crée souvent les conditions du non-respect des mesures. L'organisation des élections législatives alors que le COVID 19 continuait à sévir va à l'encontre des mesures barrières édictées. Tous les centres de vote n'étaient pas équipés en dispositif préventif ; les campagnes électorales en amont ont rarement respecté la limite de 50 personnes par regroupement. L'hésitation de l'Etat à fermer les lieux de culte (mosquées et églises) est aussi une contradiction à soulever. L'Etat a laissé le soin aux autorités religieuses elles-mêmes de réfléchir aux modalités d'application des mesures barrières dans les lieux de culte. Si certaines autorités chrétiennes ont opté pour la fermeture des églises, les mosquées restent encore ouvertes à la date du 18 mai 2020 et les prières collectives ne se prêtent pas au respect de mesures telles que celle relative au regroupement et celle exigeant la distance d'un mètre entre personne. La situation risque d'être encore plus critique si les prières collectives sont maintenues pendant le ramadan.

La situation ainsi décrite suscite plusieurs interrogations. Peut-on faire le parallèle entre l'attitude des musulmans et les rumeurs rapportant qu'un musulman noir n'est pas exposé à la maladie ? Par ailleurs, les mesures règlementant les transports en commun (distance d'un mètre entre les passagers, une personne par engin à deux roues) sont constamment violées devant des policiers. Ces derniers ne portent pas eux-mêmes de masque ou bavette dans la plupart des cas au vu et au su de tout le monde dans les carrefours. L'attitude des autorités vis-à-vis des mesures édictées par elles-mêmes ne détermine-t-elle pas la conduite des populations face à ces mesures ?

La question qui se pose aussi, est de savoir pourquoi les autorités prennent des mesures dont l'application semble de prime abord difficile ? Pourquoi ne partent-elles pas des contextes locaux pour prendre des mesures ? Pourtant le président de la république semble l'avoir compris lorsqu'il écarte toute éventualité d'isoler Bamako de peur de faire face aux effets néfastes d'une telle mesure.

La question de l'évaluation des mesures reste par ailleurs posée. Pour éviter une sédimentation de décisions non efficaces dans la prévention de la maladie à COVID 19, les décideurs doivent envisager des études socio anthropologiques pour recueillir les perceptions des populations sur les mesures prises.